

## ABONNEMENTS

SUISSE  
1 an . fr. 5.—  
6 mois . > 2.50  
3 mois . > 1.25  
1 mois . > 0.45

ÉTRANGER  
Le port en sus.

## ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emplois,  
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

# LA SENTINELLE

ET LE  
COURRIER  
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL  
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction : Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-DE-FONDS  
Administration : H. MESSEILLER, Moulins 27, NEUCHÂTEL

**Travailleurs de tous les pays, unissez-vous et aimez-vous**

## Avis aux Abonnés

Nous avisons nos abonnés que l'abonnement à LA SENTINELLE sera pris en remboursement comme d'habitude, soit pour un trimestre, un semestre ou l'année, selon la manière de payer de ceux-ci. Nous les prions de réserver bon accueil aux remboursements.

## L'Union des Partis bourgeois

La Suisse libérale, dans son numéro du 6 janvier, avec une franchise que nos radicaux n'auraient pas, reconnaît la nécessité pour les partis bourgeois de se coaliser contre le mouvement socialiste. C'est un signe des temps. Cela devait arriver un jour. Du reste, nous avons constaté le fait déjà plus d'une fois; conservateurs et radicaux tardaient seulement un peu à l'avouer.

Notre confrère intitule son article: « Bourgeois contre sans-patrie », et voici le passage le plus caractéristique:

« L'attitude outrancière qu'a prise le parti socialiste a pour résultat naturel de faire taire les divergences qui subsistent entre les autres partis et de les réunir dans une même résistance à l'ennemi commun. L'extrême-gauche marchant à l'assaut d'institutions que nous considérons comme excellentes et comme indispensables à notre pays, il est évident que le devoir des libéraux sera d'aider le parti gouvernemental à les défendre, pour autant que ce dernier y emploiera des moyens conformes à la légalité »

Cette dernière réserve n'est que pour la forme. Nous voyons, lorsqu'il s'agit d'ouvriers, à chaque instant les bourgeois radicaux violer la légalité aux applaudissements des bourgeois conservateurs, pour la bonne raison que les uns ne peuvent être moins conservateurs que les autres, lorsqu'il s'agit de défendre leurs privilèges.

C'est la lutte de classe qui s'accroît; il n'est plus question de « bédouins » et de républicains, il y a maintenant des ouvriers et des bourgeois. Si ces messieurs ont véritablement horreur de la lutte de classe, comme ils disent, ils ont un moyen bien simple de l'éviter: c'est de faire droit aux revendications ouvrières et d'abandonner leurs privilèges. Ils sont assez intelligents pour comprendre que c'est un droit sacré, pour ceux qui sont au bas de l'échelle sociale, de tenter de s'élever et de se libérer de leurs entraves, et qu'il ne faut pas leur demander d'y renoncer: il faut au contraire les aider. S'ils étaient ouvriers, au lieu d'être capitalistes à des degrés divers, ils feraient la même

chose, et ils seraient les premiers à secouer leurs camarades trop enclins à vivre dans la servitude.

Cette coalition de la bourgeoisie ouvrira les yeux des ouvriers qui croient encore qu'il suffit de fraterniser avec ces messieurs un jour d'élection et de leur exposer ses maux, pour qu'immédiatement ils s'occupent à y porter remède: Lorsque les sans-fortune se lèvent dans une société pour demander aux riches, non pas de changer de place avec eux, — ce qui n'avancerait à rien, — mais d'organiser les choses de façon à ce qu'eux aussi jouissent des richesses qu'ils produisent, il faut s'attendre à ce que tous ceux qui détiennent la fortune se lèvent comme un seul homme pour y répondre. Et lorsqu'on comprend bien la situation de ces messieurs, on en vient à trouver enfantin de leur demander quelque chose. Les ouvriers doivent mieux employer leur temps. En s'unissant, en s'organisant, ils deviendront si forts, ils seront une menace si terrible pour leurs exploiters, que ceux-ci n'attendront même pas qu'on leur demande quelque chose: ils feront de leur propre mouvement des concessions; et s'ils ne veulent pas faire toutes celles que le nouvel idéal de justice réclamera d'eux, ils subiront le sort de tous les réactionnaires entêtés, dans les révolutions.

La Suisse libérale nous trouve particulièrement outranciers lorsque nous nous attaquons à la patrie et à l'armée. « Ce sont là, dit-elle, des doctrines d'anarchie »

Elle se trompe, à mon avis, nous sommes beaucoup plus « outranciers » lorsque nous nous attaquons à la propriété et je crois nos théories beaucoup plus « pernicieuses » et dangereuses lorsque nous nous attaquons à cette dernière que lorsque nous attaquons la patrie et l'armée.

Car, voyez, Henri IV ne fut pas, que je sache, traité d'anarchiste et il a cependant rêvé quelque peu des États-Unis d'Europe, Victor Hugo, la même chose, Et à l'heure actuelle il suffirait d'une petite révolution en Russie, qui ait sa répercussion en occident, pour réaliser cette vieille utopie

Deux ou trois républiques de plus en Europe suffiraient pour changer un peu la vieille notion de la patrie et rendre en même temps inutile aux yeux de tout le monde notre régime militaire. Vous avouerez, Monsieur le rédacteur, que tout cela ne serait pas un mal, car vous êtes pacifistes, évidemment. Jusque là, et si l'on s'en tenait à une simple évolution de l'idée de patrie et à la suppression des

armées, il n'y aurait encore aucun danger à redouter.

Prises en elles-mêmes, nos théories sur la patrie et l'armée ne sont donc pas aussi pernicieuses que vous le croyez.

Mais supposez l'idée de patrie modifiée, l'armée disparue, quelle sera alors la situation des riches en face des foules innombrables, convaincues que notre régime de propriété ne vaut rien et qu'il faut le changer, qu'il faut rendre les richesses communes; à supposer que nous parvenions à convaincre ces foules. Ce ne sera pas très plaisant vous en conviendrez. Ainsi représentez-vous tel de vos amis qui a des biens au soleil, et d'autres à l'ombre, en face d'un ou deux milliers d'ouvriers et d'ouvrières décidées à changer ça. Ce n'est pas M. Jean Berthoud qui le tirera de là lorsqu'il n'aura plus le 18 dans sa manche, ni la Compagnie 2. Et, vraiment, lorsque je pense un peu à l'avenir, je ne comprends pas que les riches n'aient pas envie de se faire ouvriers. Je sais bien qu'il n'y a rien qui presse, ce n'est pas encore pour demain ni même pour après-demain, quoique, après tout, nul ne connaisse le moment.

Vous le voyez, cher confrère, ce sont nos doctrines sur la propriété qui sont particulièrement pernicieuses comme vous dites.

C. NAINE.

## La vie du Militant

Sur le fond terne et grisâtre de la vie sociale, parmi tant de figures insignifiantes ou stupides, il en est une qui se détache en vigoureux reliefs: c'est celle du Militant. Peu de gens savent ce qu'est un militant; infiniment moins encore le comprennent. Il passe tour à tour pour illuminé, détraqué, bizarre, anarchiste et utopiste, suivant les milieux et les pays. Ses ennemis disent: « C'est un ambitieux! »; plus indulgents, les bourgeois disent: « C'est un imbécile! »

Le militant, lui, ne connaît rien de l'opinion publique. D'ailleurs, il ne vit pas au sens étroit et bête du mot... il milite!

Nouveau redresseur de torts: qu'il soit cordonnier ou professeur de sciences, il a l'âme d'un chevalier antique... sans s'en douter peut-être.

Ses efforts, son temps, ses jours et ses nuits, son cœur et son âme, il a tout donné à cette maîtresse jalouse, tyrannique et cruelle, mais toujours adorée par lui, à cette idée pour laquelle il vit, pour laquelle il lutte, pour laquelle il meurt!

Comme il est le moins stupide des hommes et que son amour du juste et du bon n'est pas seulement théorique, le militant ne se contente pas d'être un écrivain; il manie la parole en même

temps que la plume et il remue les masses avec l'une comme avec l'autre.

Membre de quelques sociétés: coopératives, philanthropiques, syndicats ou universités populaires, il agit, il se met à la besogne avec le même entrain, le même courage, la même foi aujourd'hui qu'hier.

Assailli de réclamations, de demandes, de questions, de reproches, il doit tout subir, tout faire, tout savoir, ce qui n'empêche pas qu'on l'abreuve d'insultes.

Bien plus... on vient l'assaillir chez lui. Il n'a plus d'heure pour manger; il ne saurait avoir le loisir de dormir; sa journée appartient aux démarches, aux corvées de tous genres; sa nuit... il a toujours sur sa table des lettres à répondre, des journaux à lire, des brochures à étudier et... ses affaires à lui vont à la diable... tandis qu'il travaille pour les autres.

Et lorsque, vaincu par la fatigue, énérvé par tant d'ignorance, irrité par tant d'injustice et de lâcheté, il songe enfin à aller se reposer et jette un coup d'œil sur sa journée... parfois le dégoût lui monte aux lèvres... parfois il se jure à lui-même de tout laisser et d'abandonner pour toujours « cette cruelle beauté, cette idée rayonnante » à laquelle il a tout sacrifié.

Erreur, mensonge... demain son premier regard pour elle, son premier mot sera un pardon pour les ingrats qui l'insultent... et, de plus belle, il militera!

## Interpellation Brüstlein

au Conseil national

Notre camarade Brüstlein a publié dans le *Basler Vorwärts* un compte-rendu de son interpellation au sujet des expulsions de Monaldeschi, Zappa, Varini et Merlotti.

Après l'histoire de la question que nos lecteurs connaissent, notre camarade a ajouté: Pendant que ces événements se déroulaient en Suisse, je me trouvais en Amérique. Mon voyage me conduisit à Cripple-Creek (Colorado), où quelques mois auparavant on avait mis fin par la force à une grande grève de mineurs. Le gouverneur, à la demande des propriétaires des mines, avait levé la milice et proclamé l'état de siège. Malgré la protestation des autorités locales, les soldats saccagèrent les imprimeries, les magasins coopératifs des mineurs, pénétrèrent de nuit dans les maisons, enlevèrent de force hommes, femmes et enfants et les déportèrent par trains spéciaux bien loin, dans l'Etat du Kansas, où ils furent abandonnés sans secours au milieu des prairies. Je fus révolté par de pareils procédés et déclarai que de telles choses, en Suisse, ne seraient pas possibles. De retour chez nous, je dus, lorsque j'appris les événements de La Chaux-de-Fonds, reconnaître à ma honte que les autorités suisses ne valent pas mieux que les autorités américaines. Elles foulent le droit aussi inconsciemment qu'elles; le

procédé de déporter les ouvriers du Colorado dans le Kansas est le même que de les déporter de La Chaux-de-Fonds en Italie ou au Pénitencier de Neuchâtel.

Ici comme là-bas, la même partialité du gouvernement en faveur des employeurs contre les ouvriers. Ici comme là-bas, le glaive de Brennus jeté dans la balance de la justice pour violer l'égalité devant la loi. Ici comme là-bas, le même abus de l'armée (le peuple en armes) pour opprimer le peuple du travail et trancher en faveur des entrepreneurs la lutte des salaires. Par là, messieurs, on discrédite complètement notre armée auprès d'une grande partie du peuple suisse. Au congrès du « Parti socialiste » de Zurich le mot d'ordre était : Refus de toute organisation militaire qui n'interdise pas absolument la levée de troupes en temps de grève. D'après mon tempérament et mon passé, je me sentais peu disposé à approuver une déclaration aussi formelle, mais après avoir étudié le mouvement de La Chaux-de-Fonds, cette revendication m'est devenue compréhensible et je n'ai plus aucune envie de m'y opposer. Mais je regrette qu'on soit allé si loin, et il y a sept individus qui devraient regretter plus que moi cet encouragement donné aux sentiments d'animosité populaires contre notre armée : ce sont nos sept conseillers fédéraux. J'aurais mieux compris qu'au point de vue de l'intérêt de l'armée elle-même, ils fissent des remontrances amicales au gouvernement neuchâtelois pour son procédé incorrect. Ils ont préféré lui tendre la main, se solidariser avec lui et sanctionner sa façon de faire en expulsant cinq pauvres diables d'Italiens, tandis qu'il eût été plus sage de mettre aux arrêts le commandant de place de La Chaux-de-Fonds.

Mes camarades neuchâtelois m'assurent que pas un de ces quatre Italiens, durant tout le cours de la grève, ne s'est rendu coupable d'aucun acte contraire à la loi. Doit-on admettre que la participation à une grève soit un acte qui mette en danger la sûreté de l'Etat et justifie l'expulsion du territoire de la Confédération ? Au nom de mes mandants, je demande des explications claires sur ce point. L'interpellant termine en déclarant que si les citoyens en cause ont véritablement commis des méfaits au cours de la grève, qu'il serait le premier à s'incliner devant la mesure qui les frappe.

M. Brenner conseiller fédéral, répond à M. Brüstlein que la décision a été prise parce que l'élément anarchiste avait pris le dessus (?) et entraîné les ouvriers en grève et à la violence (!). L'expulsion avait pour but de prévenir de nouveaux troubles (!) L'orateur était en congé au moment des expulsions, c'est pourquoi il répond en se fondant sur les actes du procureur général de la Confédération et sur les rapports du Conseil d'Etat neuchâtelois. Le premier acte officiel dont le Conseil fédéral prit connaissance fut un télégramme reçu le second jour de la grève, du conseiller d'Etat Berthoud, dans lequel il était dit que la grève prenait des dimensions inquiétantes (pour qui ? — Réd.) et était conduite par Monaldeschi, Merlotti et Varini. A cause de cela, le Conseiller d'Etat Berthoud demandait au Conseil fédéral d'expulser ces individus. (Voilà l'aveu indiscutable du véritable motif qui a provoqué les expulsions. M. Berthoud voulait décapiter la grève. — Réd.) Le Conseil fédéral demanda télégraphiquement si les individus en question ne pouvaient être expulsés en vertu du droit cantonal. Cette demande ne reçut pas de réponse.

Probablement on s'occupait en ce moment à La Chaux-de-Fonds à mettre fin à la grève par la conciliation. Mais les propositions patronales échouèrent à l'assemblée générale des maçons, ensuite des excitations des expulsés, quand bien même les délégués des ouvriers

s'étaient montrés enclins à les accepter au cours des négociations. (Voici qu'on conteste maintenant à des ouvriers le droit de déclarer qu'ils ne sont pas d'accord avec des propositions patronales. — Réd.) Le gouvernement neuchâtelois expulsa dans la suite Monaldeschi du canton, pour différents délits commis autrefois. En fait cette mesure, comme l'examen des papiers des grévistes transportés à Neuchâtel, auraient dû avoir lieu beaucoup plus tôt. M. Brüstlein a raison lorsqu'il estime qu'il ne règne aucun ordre à La Chaux-de-Fonds, à la police des étrangers.

Quatorze jours passèrent sans que nous obtenions d'autres nouvelles. Ce n'est que le 2 août que le gouvernement neuchâtelois nous déclarait qu'il avait été obligé de lever la troupe pour maintenir la tranquillité publique et pour protéger les ouvriers qui voulaient travailler. Le gouvernement neuchâtelois, dans sa proclamation, exprime nettement le but de cette mesure : empêcher les violences et les menaces, la police n'y suffisant plus (!). 330 ouvriers demandaient à reprendre le travail, et 314 bourgeois demandaient le rétablissement de l'état de chose normal. Le Conseil fédéral devait ajouter plus de foi à ces communications qu'à celles des journaux, que d'ailleurs il n'a pas lus.

Que le gouvernement de Neuchâtel ne se soit pas départi de la neutralité, cela résulte de ses propres paroles. Il déclare dans son rapport au Grand Conseil, qu'il reconnaît, en principe, les organisations ouvrières et le droit de grève, mais que la tranquillité publique (?) et la protection des ouvriers (?) ont nécessité la levée de troupes. Le gouvernement neuchâtelois, en nous informant de la levée de troupes, renouvelait sa demande d'expulsion de quelques italiens en se fondant sur l'article 70 de la Constitution fédérale. Zappa, Merlotti et Varini étaient des anarchistes (qui le dit ?) et s'étaient opposés à ce que les négociations pacifiques aboutissent, ils étaient les organisateurs de la grève, etc. etc. Zappa fonctionnait comme président de la grève, Varini instruisait les grévistes sur la conduite à tenir, Merlotti tenait des discours et Monaldeschi était un faiseur de grèves professionnel. (On se demande comment notre gouvernement neuchâtelois peut avoir le toupet de dire qu'il reconnaît le droit de grève et de la liberté de la parole, alors que de l'aveu même de M. Brenner, il a demandé l'expulsion de nos camarades pour avoir été, l'un président de la grève, l'autre professionnel de grèves, un troisième pour avoir instruit les grévistes, un quatrième pour leur avoir tenu des discours. — Réd.)

Le Conseil fédéral adressa ce rapport au procureur général de la Confédération, en même temps il demandait par télégramme au gouvernement de Neuchâtel s'il persistait dans sa demande d'expulsion bien que la grève fut depuis longtemps terminée. La réponse fut affirmative. Le procureur général fit son rapport au Conseil fédéral, il en résultait que les expulsés étaient tous plus ou moins entachés d'anarchisme. Il résulte en outre de ce rapport que Zappa a été condamné quatre fois pour scandale. (Le National disait l'autre jour sept fois ! — Réd.) Qu'en mai 1898 il organisa l'exorde des Italiens pendant la grève, il fonctionnait comme vice-président, de plus, il brutalisait sa femme et dernièrement il l'avait tirée par les cheveux. Varini a une mauvaise réputation dans sa patrie et dans une assemblée de la grève, il a invité ses camarades à donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause. Merlotti fut condamné en 1883, à Montélimar, pour menaces. En 1890-1894, il se faisait remarquer à Gènes pour ses tendances anarchistes et, en 1897, dans une assemblée de grévistes, à Chexbres, il fit mettre à la porte un agent de police qui s'y était introduit pour en faire rapport (autrement dit pour moucharder ; ceux qui

ont fait sortir, l'autre jour, le gendarme Leuba de l'assemblée des remonteurs, ont bien de la chance de ne pas encore être expulsés. — Réd.) Monaldeschi, enfin, a été condamné en 1894 et en 1897, à Florence et à Milan, pour faux et vol. Il fut soldat de l'Armée du Salut et exploitait ses camarades jusqu'à ce que quelques pasteurs y aient mis ordre. (Il paraît que ces derniers ne souffrent pas aisément la concurrence. — Réd.) Le procureur général conclut à l'expulsion, le Conseil fédéral s'est rallié à cette opinion, il a donc agi dans la limite de ses compétences et M. Brenner ne doute pas que M. Brüstlein ne soit satisfait de la réponse.

Brüstlein réplique : Monsieur le conseiller fédéral, vous me connaissez bien mal, je ne suis pas satisfait du tout. Il est vrai que votre réponse m'a fort intéressé, non pas tant à cause des anecdotes policières concernant les cheveux de Mme Zappa en face desquelles je reste sceptique aussi longtemps qu'elles n'auront pas été contrôlées contradictoirement.

Cela me rappelle comment, sur la base de rapports de police, le Dr Hans Müller fut expulsé de Berne comme anarchiste et qui, ensuite, à Bâle, s'est montré comme l'un des membres les plus utiles de la Société. Par contre, ce qui m'a intéressé : c'est l'aveu que le gouvernement neuchâtelois, déjà le deuxième jour de la grève, demandait l'expulsion de ces hommes à un moment où il n'était nullement question des rapports forgés par la police, mais uniquement du droit de grève. M. le conseiller d'Etat Berthoud a lui-même reconnu ces faits au Grand Conseil lorsque répondant au député radical Jeanneret, qui critiquait la levée de troupes, il déclara : Auriez-vous donc voulu que nous laissions traîner la grève encore pendant des semaines ? Ensuite, par derrière, on a fabriqué un dossier criminel qui n'a rien de commun avec les véritables motifs. Quand on veut noyer son chien, on déclare qu'il a la rage, dit le proverbe français. Vous ne voulez pas admettre que la déclaration du Conseil d'Etat que la levée de troupes ait été rendue nécessaire par des actes de violence soit un « mensonge ». Très bien, je puis vous exprimer la chose en termes plus polis, savoir avec la phrase de la conservatrice Suisse libérale, qui a commenté comme suit l'arrêt d'expulsion du Conseil fédéral : « Il est juste de faire remarquer en passant que la dernière phrase du second alinéa de l'arrêté « contient une inexactitude flagrante, il « parle de la nécessité de prévenir de « nouveaux désordres, ce qui revient à « dire que l'ordre avait déjà été troublé. « Or, il est de notoriété générale que le « calme n'avait cessé de régner à La « Chaux-de-Fonds jusqu'à l'arrivée des « troupes. »

M. le conseiller fédéral Brenner m'a comparé au poète de Tartarin, le célèbre écrivain Alphonse Daudet. C'est un compliment que je décline modestement. Mais un compliment en appelle un autre. M. Brenner nous a déclaré qu'au moment de l'arrêté fédéral d'expulsion il était en congé ; je lui en fait, de mon côté, mon compliment.

M. le conseiller national, le colonel Perrier, conseiller d'Etat neuchâtelois protesta au nom de son gouvernement contre les attaques de Brüstlein. Il fallait prévenir l'exécution des menaces qui avaient été faites, les ouvriers avaient acheté des armes et des munitions.

Greulich constate que de tous les motifs invoqués, après coup, contre l'arrêté d'expulsion, il ne s'en trouve pas un mot dans l'arrêté et que de ces motifs eux-mêmes il n'en a été apporté aucune preuve. Dans le rapport du procureur général un seul fait se rapporte à la grève, c'est concernant Varini, le reproche d'avoir déclaré aux grévistes de persévérer jusqu'à leur dernière goutte de sang, mais des paroles sem-

blables vous pouvez les entendre dans toutes les assemblées de grève. Il n'a pas été apporté la moindre preuve qu'un seul faux frère ait été seulement touché. Pour de simples menaces, (s'il y en a eu, ce que nous contestons), on ne doit expulser personne du pays. Et parmi les centaines d'ouvriers arrêtés, pas un n'a été trouvé porteur d'armes. Il est donc établi qu'on n'a pas voulu autre chose que supprimer la grève par la violence.

M. le colonel Vigier : L'interpellant ne se déclare pas satisfait, mais moi, au nom du Conseil tout entier, je me déclare parfaitement content. (Brüstlein lui crie : Vous n'avez pas besoin de nous le dire, nous le savons déjà bien.) Je félicite l'interpellant au sujet de ses intéressants camarades (sous-entendu les expulsés) et je remercie le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds (Il oublie Robert-Bornand. — Réd.) pour le beau travail et leur intervention énergique (bravos prolongés chez les mamelouks). Brüstlein crie : « Kant-schakoff ! »

Ce compte-rendu est la meilleure réponse que nous puissions faire aux radotages du National.

## Mouvement coopératif

Les autorités entravent la coopérative.

La Coopération, de Vienne, nous raconte les déboires d'une société de consommation, l'Union de Gablonz (Bohême), qui s'est vue dénier par le préfet, par le gouverneur à Prague et même par les ministres de l'intérieur et des finances, le droit de mettre en circulation des jetons de pain en métal, sous prétexte qu'on pouvait les confondre avec la monnaie impériale. En vain la malheureuse société fit-elle remarquer que la confusion n'était guère possible, vu que les jetons portaient d'un côté : bon de pain et de l'autre l'image d'un pain. Les autorités demeurèrent inexorables et la coopération donne à l'Union le conseil de faire ses bons en carton, ou, si elle tient à les avoir en métal, de leur donner la forme ovale ou carrée.

## Le grain de blé

Le tribunal militaire de la II<sup>e</sup> division a condamné un fusilier, Alfred Barbezat, sellier, à Lajoux, à 40 jours de prison, sans déduction de la prison préventive. Barbezat sera privé aussi de ses droits civiques et politiques pendant une année. Il avait refusé de répondre à l'ordre de marche qu'il avait reçu pour le dernier cours de retardataires à Colombier.

A bientôt la grande moisson !

## Echos chaux-de-fonniers

**Théâtre.** — Demain soir, jeudi, sera jouée la belle comédie de Pailleron : *Le Monde où l'on s'ennuie*.

**Jeunesse Socialiste.** — Sujet d'étude pour vendredi 13 janvier : *Les Syndicats professionnels* (suite et fin). Nous reprendrons en outre la lecture des *Soliloques du pauvre*.

Tous ceux que cela intéresse, nous les invitons pour vendredi soir, à 8 1/2 heures, au Cercle ouvrier. On ne consume pas pendant les séances.

Editeur responsable :

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

Imp. H<sup>r</sup> MESSILLER, Neuchâtel.

# LE CRI D'UN RÉVOLTÉ

Quelquefois, dans la nuit des questions sévères  
Se heurtent aux parois de mon crâne étonné:  
Si cet homme n'avait pas bu deux ou trois verres  
De plus qu'il ne fallait, je ne serais pas né;  
Je ne serais pas même une ombre dans la foule!

Ainsi donc, un enfant peut naître, ô désespoir!  
Parce qu'un malheureux s'abrutit et se soûle,  
Parce qu'il a trouvé dans son chemin, un soir,  
Un autre malheureux, sorti du même moule,  
Ecrasé comme lui sous le même pressoir,  
Et qu'ils s'en sont allés, pour oublier leur peine,  
Car c'est d'oubli surtout que le pauvre a besoin,  
Rouler sous une table au cabaret du coin?  
Ainsi donc, un mortel, un être à face humaine  
Marqué, selon l'apôtre, avec le sceau divin,  
Tout trempé d'idéal comme l'arbre de sève,  
Capable de donner la forme de son rêve  
A la réalité qui le dément en vain,  
Peut être contenu dans le verre de vin  
Qu'avec ses doigts tremblants un ivrogne soulève?  
Complicité de l'air, du soleil et du mal!  
Sacrement odieux qui n'attend plus qu'un prêtre!  
Eucharistie infâme, où l'homme avant de naître,  
Tient au monde vivant par un lien fatal!  
Au bord des sentiers creux, pleins de vagues murmures,  
Les vignes se tordant comme des serpents verts,  
Présentaient la rondeur des grappes presques mûres  
Au fécondant baiser des larges cieux ouverts.  
Eh bien! l'auriez-vous cru, papillons d'or, abeilles,  
Insectes bruns cachés sous le pampre vermeil?  
C'était un être humain qui poussait au soleil,  
Dans le jet glorieux, des grappes et des treilles!  
Dualité sans nom. Je m'explique à présent  
Pourquoi le vin qui bout dans la cuve profonde  
A sur lui le reflet écarlate du sang.

Avais-je demandé que l'on me mit au monde?  
Avais-je réclamé ma part de vie et d'air?  
Avais-je souhaité d'être un chiffre du nombre?  
O mon père, ô passant fait de misère et d'ombre!  
De quel droit m'as-tu pris, pour me vêtir de chair,  
A l'espèce de mort qui précède la vie?  
De quel droit m'as-tu fait jaillir sous le ciel noir?  
Vos bonheurs passagers m'avaient-ils fait envie  
A moi qui ne pouvais ni penser ni vouloir?  
Avais-je été séduit par vos pauvres chimères,  
Moi qui dormais si bien dans la paix du néant?  
Ah! plutôt que de coudre aux flancs de tristes mères  
Les embryons guettés par le gouffre béant,  
Plutôt que de vouer aux tragiques épreuves  
Les germes innocents que vous portez en vous,  
Mieux vaudrait, ô mortels, frères aînés des loups,

Rougir de votre sang l'eau rapide des fleuves  
Et vous briser le crâne à l'angle des cailloux!  
Quoi! parce qu'il vous plaît de boire sur la lèvre  
D'une femme serrée entre vos bras nerveux  
Le douloureux plaisir, l'inexprimable fièvre  
Qui vous fait panteler jusqu'au bout des cheveux,  
Pour un frisson brutal qui dure trois secondes  
Et qui vous laisse au front la pâleur de la mort,  
Vous jetez au milieu de tourbillon des mondes  
Un être humain, jouet des caprices du sort!  
Quoi! vous ne craignez pas de faire éclore une âme,  
De façonner un cœur qui pleurera son sang,  
De pétrir un cerveau que le prêtre en passant  
Déformera peut-être avec son pouce infâme?  
Quoi! sans même y songer, vous sculpez dans la chair  
Des bustes qui seront l'épouvante des villes,  
Des bras qui se tordront dans les guerres civiles,  
Des seins qui se vendront quand le pain sera cher,  
Des mains qui resteront lugubrement crispées  
Dans le terrible effort d'une lutte sans fin,  
Des flancs qui s'ouvriront, troués par les épées,  
Des lèvres qui seront toutes blêmes de faim,  
Des crânes qu'on fera blanchir dans la chaux vive,  
A l'heure où le corbeau s'attable, affreux convive,  
Au festin du massacre, au banquet du charnier.  
Des têtes au front plat et vide, aux tempes lisses,  
Que le bourreau ganté, Prudhomme des supplices,  
Trouvera tôt ou tard mûres pour le panier!  
Vous donnez un soldat aux batailles humaines,  
Vous offrez un cadavre à l'abîme inconnu,  
Sans pouvoir affirmer, tant vos fiertés sont vaines,  
A quel sexe appartient l'être impuissant et nu  
Que vous formez avec le sang de vos veines!  
Hélas! vous modelez ce qui sera vivant,  
Sans savoir seulement si l'étrange statue  
Sera, dans une époque où la pudeur se vend,  
De la chair qu'on achète ou de la chair qu'on tue!  
Vous qui vous enfuyez plus vite que le vent,  
Vous qui n'avez connu que des bonheurs d'une heure,  
Vous faites pivoter toute une éternité  
Sur le front d'un maudit et d'un déshérité!  
Après avoir pleuré, vous voulez que l'on pleure!  
Et vous créez, avec des cris de volupté,  
Des proscrits, des martyrs qui n'auront pas d'histoire,  
Des gueux qui râleront, sous le talon des grands,  
Des vaincus qui, traqués dans votre Forêt-Noire,  
N'auront peut-être pas même le droit de boire  
Dans le creux de leurs mains à l'onde des torrents!

Hélas, quand les époux, confondant leurs haleines,  
Nous façonnent avec la moelle de leurs os,  
Nous qui serons devant les misères humaines  
Plus chétifs qu'en leurs nids les tout petits oiseaux,  
Je pense que cela doit faire dans les plaines  
Frémir d'horreur l'osier dont on fait les berceaux.

(L'Action)

CLOVIS HUGUES.

## La Guerre

La guerre russo-japonaise passionnée  
en ce moment les esprits.

Celui qui désire suivre toutes les  
péripiéties des combats, le dévelop-  
pement des forces en présence, ren-  
contre de grandes difficultés s'il n'em-  
ploie qu'une carte, car celle-ci ne  
donne généralement qu'une partie de  
l'immense territoire russe.

La mobilité des flottes peut très  
bien occasionner des rencontres au  
delà de l'Océan Indien.

Il est donc utile de se documenter  
de façon à pouvoir embrasser la si-  
tuation d'un coup d'œil.

Pour cela, il n'y a que le Globe ter-  
restre qui puisse donner toute satis-  
faction, et nous avons l'avantage d'in-  
former nos abonnés et lecteurs que  
nous avons traité avec un fabricant  
en renom et que nous sommes à  
même de leur fournir un

magnifique Globe terrestre



de 1 mètre de circonférence, bien à jour, tiré en 8 couleurs, monté  
sur un très beau pied en métal bronzé, d'une valeur marchande de  
30 fr., pour la somme de 15 fr., franco de port et d'emballage.

Adresser les mandats dans nos bureaux : rue des Moulins 27,  
Neuchâtel.

Sur demande, nous joindrons à notre envoi de petits drapeaux  
russes et japonais montés sur épingles, au prix de 5 cent. l'un.

## HUTMACHER-SCHALCH

Rue du Parc, 51 LA CHAUX-DE-FONDS 51, rue du Parc

Fabrique de Drapeaux et Ecussons

VENTE Décorations pour Salles LOCATION

Tapis à jouer

pour Familles, Hôtels, Cercles, Restaurants, etc.

Le Tapis à jouer, Brevet + 18774, se recommande  
de soi-même par sa propreté, le maintien des cartes,  
sa solidité et son élégance. Ne glisse pas, ni sur les  
tables de marbre, ni sur les dalles polies.

Adopté par tous ceux qui en ont fait l'essai.

La pièce, fr. 8.50 franco contre remboursement

## Bibliothèque des Jeunes

ILLUSTRÉE

à fr. 3.— le volume

### TROIS MOIS SOUS LA NEIGE

par J.-J. PORCHAT

### La Jeunesse de Simone

par YOLANDE

### LE ROBINSON NEUCHATELOIS

par MAX DIACON

### L'Ours et l'Ange

par J.-J. PORCHAT

### LE PETIT BOB

par G. ROUSSELOT

\* Format in-8. — Reliure riche. — Tranches dorées. \*

En vente dans toutes les librairies

H. MESSEILLER, imprimeur-éditeur, Moulins 27

NEUCHATEL

## Au Lion

# G. Stüssi

10, PLACE NEUVE, 10

(Maison Grande Confiserie Douillot)

Immense choix de

6

## CHAUSSURES

QUALITÉ ET PRIX

\* avantageusement connus \*

### Inflammation de l'articulation

### du genou, maux de dents

La Polyclinique privée de Glaris a guéri par traitement par corres-  
pondance ma fille Berthe, atteinte d'inflammation de l'articula-  
tion au genou gauche, avec enflure et raideur. La malade souf-  
frait beaucoup et ne pouvait marcher qu'avec la plus grande peine.  
Aujourd'hui elle est complètement rétablie, elle peut plier et mouvoir  
le genou avec autant de facilité que si elle n'avait pas été malade. Les  
maux de dents avec inflammation des gencives et des joues  
ont également cédé devant le traitement énergique et approprié de  
l'établissement de Glaris. Villars-Mendraz (Vaud), le 22 novembre 1903.  
Félix Liard, maître-maçon. — Vu pour légalisation de la signature  
de Félix Liard, Villars-Mendraz, le 22 novembre 1903. J.-P. Jaton,  
syndic. — Adresse : Polyclinique privée GLARIS, Kirchstrasse  
405, GLARIS.

Imprimerie — Lithographie — Reliure

Fournitures de Bureau

Gros — Détail

MOULINS 27

H<sup>RI</sup> MESSEILLER

NEUCHÂTEL

Journaux  
Brochures  
Revue  
Catalogues  
Circulaires

Règlements  
Rapports  
Prospectus  
Programmes  
Affiches

Cartes d'adresse  
Factures  
Avis de passage  
Traites  
Memorandums

Ecritureaux  
Enveloppes  
Têtes de lettres  
Cartes de visite  
Lettres de faire-part

Menus  
Chèques  
Etiquettes  
Lettres de voiture  
Etc., etc.

Téléphone 296

Travaux en couleurs — Promptes livraisons

Téléphone 296

FABRIQUE DE REGISTRES - MANUFACTURE DE SACS EN PAPIER

Emile ZOLA pour rien

LES  
CHEFS-D'ŒUVRE  
d'Emile Zola  
entièrement  
remboursés!!!

ADMINISTRATION DE LA SENTINELLE  
Rue des Moulins, 27, NEUCHÂTEL

Le plus grand romancier français

EMILE ZOLA

MAGNIFIQUE ÉDITION  
illustrée par  
ROCHEGROSSE  
BELLENGER  
GERVEX  
JEANNIOT, etc.  
pour 4 fr. par mois  
remboursables

LA TERRE — L'ASSOMMOIR — NANA — GERMINAL — LA DÉBACLE  
POT-BOUILLE - LE VENTRE DE PARIS - THÉRÈSE RAQUIN - LE CAPITAINE BURLE  
Plus de 2400 illustrations des maîtres du crayon : Rochegrosse, Gervex, Bellenger, Jeannot, Férat, etc., etc.  
8 magnifiques volumes grand in-8° à 6 et 7 francs le volume, livrés aussitôt. — Payables par mensualités de 4 francs.

Prime gratuite  
REMBOURSEMENT  
de la totalité de la Souscription

Bulletin de Souscription

Je soussigné, déclare acheter à l'Administration de « La Sentinelle » les Chefs-d'Œuvre illustrés d'Emile Zola (La Terre, l'Assommoir, Nana, Germinal, La Débacle, Pot-Bouille, Le Ventre de Paris, Thérèse Raquin, Le Capitaine Burle) en 8 volumes in-8°, que je paierai 4 francs par mois jusqu'à complète liquidation de 56 fr. Je recevrai aussitôt, franco de port et d'emballage, les Chefs-d'Œuvre d'Emile Zola, et en plus la Prime des 14 volumes, désignés ci-contre.

Nom et Adresse :  
Profession :  
Signature :

Tout souscripteur aux œuvres d'Emile ZOLA recevra en plus et gratuitement, en même temps que les huit volumes de ZOLA, 14 autres volumes du prix de 3 fr. 50, et ayant une valeur de 52 francs (Suisse 56 fr.), signés des maîtres du Roman, et dont les titres suivent :

Xavier de Montépin : *Erreur d'Amour.* Armand Silvestre : *Contes nouveaux.*  
Marc Mario : *Cœur d'Ange* — *Histoires inconvenantes.*  
Martial d'Estoc : *Morale de ces Mères et Filles.*  
René Maizeroy : *Le Miracle de Lise* Jean Pommerol : *Une Femme chez les Sahariennes.*  
Pierre de Lano : *La Piaffe.* Joseph Renaud : *Cythère en Amérique.*  
Pierre Guédy : *Les Exotiques.* Alexandre Hepp : *La Coupe empoisonnée.*  
Méliandri : *Le Roman de Claudine.*

Les mensualités sont encaissées le 5 de chaque mois.

Emile ZOLA pour rien

Poste au concours

En suite de démission du titulaire actuel, la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds met au concours le poste de  
Professeur de langue et de littérature françaises  
au Gymnase et à l'École supérieure des jeunes filles.  
Obligations : 29 heures hebdomadaires de leçons en hiver, 31 heures en été.  
Traitement : Fr. 5465. (H 105 C)  
Entrée en fonctions : Le 1<sup>er</sup> mai 1905.  
Adresser les offres de service, avec pièces et titres à l'appui, jusqu'au 10 février, à M. le Président de la Commission scolaire, et en avisier le secrétariat du département de l'Instruction publique. 14

PHARMACIE COOPÉRATIVE

9, rue Neuve La Chaux-de-Fonds rue Neuve, 9

Nouvel arrivage

D'HUILE DE FOIE DE MORUE PURE  
de Bergen.

Un achat important nous permet de livrer cet article au prix le plus réduit. 172  
La Pharmacie est ouverte tous les dimanches jusqu'à midi.

Lettres de faire-part

EN DEUX HEURES

À L'IMPRIMERIE MESSEILLER  
Rue des Moulins 27, Neuchâtel

Conditions  
spéciales

MATHEY-DORÉ, Ingénieur-Conseil  
Chaux-de-Fonds, Rue Le Robert.  
OFFICE GENERAL BREVETS D'INVENTION  
ET MARQUES DE FABRIQUE  
en Suisse et en tous Pays  
FONDÉ en 1885 - Références de 1<sup>er</sup> ordre

aux ouvriers  
inventeurs. 23

A la Papeterie H<sup>RI</sup> MESSEILLER  
LETTRES DE VOITURE  
Nouveau modèle (avec le timbre de contrôle)

GRANDE ET PETITE VITESSE

A fr. 1.50 le cent  
sans impression de la raison commerciale.  
\* Avec raison de commerce, fr. 12.50 le mille. \*

3 ouvriers menuisiers  
(20 et 25 ans)

cherchent place pour la fin du mois. — S'adresser au bureau d'administration de ce journal. 15

ÉTUDE  
C. NAINÉ  
Avocat

H. JACOT  
Notaire  
Envers 22 Envers 22



M.-L. Aufranc-Hofmann

Médecin-Dentiste (Diplôme fédéral)  
prévient l'honorable public qu'il sera chaque lundi à l'Hôtel de Tempérance, rue Dan. Jeanrichard 33, et à Neuchâtel, chaque mardi, rue des Beaux-Arts 9, chez M<sup>me</sup> Meylan. 46

\* SAGNE-JUILLARD \*

Horloger-Bijoutier  
88, rue Léopold-Robert  
Maison de confiance  
fondée en 1889  
TÉLÉPHONE

Bijouterie  
Alliances 18 k<sup>ts</sup>  
Montres

RÉGULATEURS  
COUCOUS - RÉVEILS  
PENDULES

RÉPARATIONS GARANTIE ABSOLUE

Si vous désirez savoir toujours l'heure exacte  
N'achetez que la nouvelle Montre

PENDELETTE SUISSE

DEMANDEZ PRIX-COURANT

Papiers d'emballage en gros à la Papeterie Messeiller, Neuchâtel

Maisons recommandées

Grand Bazar du Panier fleuri Spécialité 12  
d'Articles mortuaires  
en tous genres

LA MÉNAGÈRE Société coopérative d'approvisionnement,  
Rue de la Serre, n° 43 Marchandises de première  
qualité. Denrées coloniales, Farines, Charcuterie, etc. 179

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux minérales — Articles de pansements 25

GERGLE OUVRIER, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. — Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

J. NAPHTALY 35 francs seulement le meilleur Complet pour hommes, comme le meilleur pardessus et manteau officier. 21

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière, fûts et en bouteilles. 16

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs, Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 14

WILLE-NOTZ, Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Avoines. Mercerie. Laines et cotons. 15

A. JEANNET Banque fédérale, Chaux-de-Fonds. — Looie. — Tissus, Confections. Vente au comptant avec répartitions. 74

L. BANDELIER Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. — Marchandises de confiance. Prix avantageux. 64

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau et Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 13